

Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 09 Mai 2023

Présents : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, FERRIERE, PIRAUD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, NAILI, CROCI, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, PINET, TULOUP, MALIGEAY, VICENTE
Excusés avec pouvoir : Daniel LOMBARD (pouvoir à MO FERRIERE), Pascal ARQUILLERE (pouvoir à F. PIRAUD)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire.
Le procès-verbal du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.
Delphine VICENTE est nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 05/2023DE01 : Création et recrutement d'un contrat d'engagement éducatif à l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs)

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Madame le Maire propose au conseil municipal, qui l'approuve à l'unanimité, la création d'un emploi non permanent et le recrutement d'un contrat d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur à compter des vacances d'été 2023 et pour toute l'année scolaire 2023/2024 pour venir renforcer l'équipe d'animation en place, en cas de besoin en fonction des effectifs.

Délibération n° 05/2023DE02 : Fonctionnement de l'ACM, adoption du règlement intérieur

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur proposé relatif au fonctionnement des accueils périscolaire et extrascolaire de la commune qui prévoit notamment l'instauration d'un jour de carence, à la demande des médecins du territoire.

Délibération n° 05/2023DE03 : Tarifs 2023 de l'Accueil Collectif de Mineurs communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proroger les tarifs 2022 de l'accueil périscolaire, d'augmenter les tarifs de l'accueil extrascolaire et de mettre en place une grille tarifaire unique pour les communes en convention.

Délibération n° 05/2022DE04 : Convention de répartition des charges dans le cadre de l'ACM de Bessenay pour les activités périscolaires mercredis et extrascolaires vacances

Considérant que les familles des communes de Bessenay, Bibost, Courzieu et St Julien sur Bibost sont prioritaires pour inscrire leurs enfants, le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention entre ces communes définissant la participation financière de chacune.

Délibération n° 05/2023DE05 : Appel à projets du Département, demande de subvention dans le cadre d'un projet d'espace culturel

Madame le Maire rappelle le projet de construction d'un espace culturel pour lequel l'enveloppe budgétaire s'élève à 1 990 000 € HT soit 2 380 000 € TTC et indique que pour le financement de ces travaux, la commune peut espérer bénéficier de l'attribution d'une subvention du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2023. Il est dressé le plan de financement HT qui s'établit comme suit :

Financeurs	Montant des dépenses HT	Base subventionnable HT	Montant HT	Pourcentage de subvention sollicité
Etat - DSIL	1 990 000 €	1 500 000 €	600 000 €	30 %
Etat - DETR	1 990 000 €	475 000 €	190 000 €	10 %
Région	1 990 000 €		400 000 €	20 %
Département	1 990 000 €		400 000 €	20 %
Collectivité	1 990 000 €		400 000 €	20 %

Le conseil municipal approuve par 18 voix pour et une abstention la demande d'une subvention au Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projet.

Délibération n° 05/2023DE06 : Amendes de police 2023

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, il est possible de demander une subvention au Département pour des travaux liés à des opérations pour la circulation routière. Le conseil

municipal approuve à l'unanimité le dépôt d'un dossier dans le cadre d'aménagement et de sécurisation d'itinéraires piétons à la Brèvenne.

Délibération n° 05/2023DE07 : Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale proposée par le CDG69

La loi n°2021-1729 pour la confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021 a pérennisé et généralisé le dispositif de la médiation préalable obligatoire (MPO) à l'ensemble du territoire national. Il est prévu que les recours contentieux formés par les agents publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation personnelle, doivent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire.

La MPO est une nouvelle mission obligatoire pour les centres de gestion à laquelle les collectivités et leurs établissements publics peuvent adhérer volontairement, par voie de délibération et conformément à la convention cadre conclue avec le centre de gestion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette adhésion et la signature de la convention correspondante avec le CDG69.

Délibération n° 05/2023DE08 : Prise en charge des frais de déplacement et de restauration

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement des frais de repas et l'indemnisation des frais de transport aux agents qui se déplacent pour les besoins du service (mission, action de formation) en dehors de leur résidence administrative.

Délibération n° 05/2023DE09 : Modification des statuts du SIVOM

Une commission en charge de la modification des statuts a été mise en place au niveau du Comité Syndical du SIVOM de la Giraudière. Après plusieurs réunions, la révision des statuts du SIVOM de la Giraudière ainsi qu'un plan avec les limites ont été définis. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux statuts.

Délibération n° 05/2023DE10 : Délibération sur le principe et les modalités d'organisation d'une consultation des électeurs

La consultation pour avis des électeurs a vocation à intervenir en amont d'un processus de décision. Ainsi les électeurs de la commune peuvent être consultés sur les décisions que les autorités municipales sont appelées à prendre pour régler les affaires de la commune et un cinquième des électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune peut demander qu'une consultation, sur toute affaire relevant de la compétence du conseil municipal, soit inscrite à l'ordre du jour de cette assemblée. La décision d'organiser la consultation appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale (selon l'article 1112-16 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ainsi, 171 électeurs, représentant un cinquième des électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune, ont demandé qu'une consultation relative à « la modification du plan local d'urbanisme : enjeux et objectifs » soit inscrite à l'ordre du jour de cette séance. L'article 1112-17 précise que l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale arrête le principe et les modalités d'organisation de la consultation. Elle fixe le jour du scrutin et convoque les électeurs.

De plus, l'article L1112-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les électeurs font connaître par oui ou par non s'ils approuvent le projet de délibération.

Madame le Maire précise qu'elle n'est pas opposée à l'organisation d'une consultation. Cependant, considérant que l'objet de la consultation (« la modification du plan local d'urbanisme : enjeux et objectifs ») ne porte pas sur une question à laquelle les électeurs pourront répondre par oui ou par non, l'organisation de cette consultation n'est pas réalisable.

Jacques Maligeay propose que le conseil municipal définisse l'objet de la consultation à partir de la thématique proposée par l'association Bessenay Horizons ; le conseil municipal indique qu'il n'est pas possible d'adapter l'objet de la consultation sans interprétation.

Le conseil municipal par 17 voix contre et 2 voix pour (J. MALIGEAY et C. TULOUP) ne donne pas suite à cette consultation.

Délibération n° 05/2023DE11 : Approbation du rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPQS)

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service public de distribution de l'eau potable doit faire l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son prix. Bernard Pinet, délégué au SIEMLY, donne quelques chiffres :

- 79420 habitants sont desservis,
- Le prix TTC pour 120 m³ est de 3.49 € en 2022 (contre 3.45 € en 2021),

- Le SIEMLY exécute des actions de coopération. Deux opérations sont en cours, une concerne la réhabilitation d'un puits au Mali et la seconde la réalisation de 2 forages et l'installation d'une pompe solaire au Burkina Fasso.

Bernard Pinet rappelle que le rapport est consultable en mairie. Le conseil municipal prend acte de cette communication.

Délibération n° 05/2023DE12: CCPA, groupement de commandes cadre pour l'année 2023

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes dédié à la fourniture d'équipement de protection individuelle, aux missions de mise en conformité avec le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), à la fourniture de services de communications mobiles, à l'achat/location et maintenance de copieurs multifonctions, à la fourniture de mobiliers de bureaux et à des prestations de formation prévention entre la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle et les communes du territoire.

Tirage au sort des jurés d'assises

Afin de permettre de dresser la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2022, il a été procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 personnes devant figurer sur la liste préparatoire du Jury d'Assises. Il s'agit de Alain Charrassin, Nicole Radomski, Thomas Chamousset, Geneviève Galy, Baptiste Le Borgne Ringes et Roseline Pupier Ferrière.

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés et la liste définitive sera établie ensuite par un tirage au sort du Président de la Cour d'Appel de Lyon.

Décisions du maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions suivantes :

- Cimetière, renouvellement de deux concessions pour des durées respectives de 15 ans et 30 ans, acquisition de deux concessions pour des durées respectives de 30 ans et 15 ans.
- Acceptation d'une indemnité de sinistre d'un montant de 682.46 € en remboursement d'un bris de glace sur un véhicule communal.

Autorisation d'urbanisme

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
SCI BFP IMMO BATION Philippe	3 route de Sain-Bel	Réaménagement d'un local commercial avec changement d'activité.	05/04/2023
REGNIER Estelle	58 Route de la Combe	Modification type de couverture de l'extension.	14/04/2023 Accordé le 02/05/2023
GAEC Cerivol BRAS Didier	39 route de Serivol	Création hangar pour lavage, conditionnement de légumes et fruits, quai de chargement.	27/04/2023

Travaux des commissions

O Bâtiments communaux

- Espace culturel : l'appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre a été lancé. 28 réponses ont été reçues et 5 candidats retenus. Ces 5 candidats viendront présenter leur offre le 30 mai prochain.
- Fermeture par badge : une entreprise a été reçue à la salle polyvalente, permettant de faire un point sur l'équipement qui pourrait être fourni au niveau des portes extérieures.
- Paratonnerre : la dernière partie de l'installation qui concerne les travaux acrobatiques est prévue avant la fin du mois de mai.
- Sanitaire la Brévenne : la dernière cellule sanitaire automatisée devrait être installée en septembre à la Brévenne ; les travaux de préparation (raccordement électrique, dalle béton...) seront réalisés en amont.

- Eglise : Suite au récolement des objets classés au titre des monuments historiques effectué le 09 février dernier, certains objets sont manquants. Une croix de procession aurait notamment été identifiée à Bibost et une statue aurait été volée au début des années 2000. Il manque également une pierre consacrée qui aurait pu être déplacée.

O Manifestations

- Printemps des arts : 16 artisans, 10 auteurs et 3 horticulteurs seront présents. Les nouveaux chapiteaux seront installés à cette occasion.
- Place du Marché : un chiffrage sera fait pour installer des interrupteurs sur les haut-parleurs pour permettre de ne pas diffuser sur toute la place si ce n'est pas nécessaire.
- Musique/Fanfare : La Bambane n'était pas présente à l'occasion des commémorations du 08 mai ; il est de plus en plus difficile d'avoir ces musiciens à l'occasion des manifestations communales. Une réflexion est en cours pour trouver une autre musique.

O Informatique / Téléphonie

Les postes téléphoniques ont été installés et le standard est opérationnel.

O Fleurissement

Déjà une séance de désherbage et l'aménagement du massif devant le Parc Municipal ont été réalisés en ce début d'année avec l'aide des nombreux bénévoles de la commission. A nouveau un grand merci à eux. La décision a été prise de limiter le fleurissement avec les annuelles vu le contexte de sécheresse. Aussi, seules les jardinières scellées autour de la place, les suspensions Route de Lyon et les massifs autour de l'église, qui sont arrosés au goutte à goutte, seront conservés. Une réflexion sur comment fleurir autrement avec des vivaces est entamée avec les bénévoles.

Le bouquet de fleurs en bois est en cours de réalisation ; il sera installé à l'angle de la rue du Prado, devant la résidence du Parc. Les autres projets relatifs aux barrières de sécurité à l'aire de jeux du parc, aux tables de pique-nique et à la table de ping-pong sont en commande.

O Association

Beaucoup d'animations ce printemps organisées par les associations, la vie associative a bien repris son cours et une vraie dynamique s'est à nouveau installée.

O Santé

Les recherches de médecins et dentistes se poursuivent en se renseignant auprès des autres communes et en communiquant le plus largement sur les réseaux (merci pour les partages, presque 600 sur Facebook !) mais également auprès des facultés, avec l'aide des étudiants, des médecins et de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé). C'est souvent localement qu'on a le plus de chance de trouver, alors n'hésitez pas à en parler autour de vous.

O Voirie

- La Brévenne : les travaux d'enfouissement viennent de débuter ; la base de vie située au niveau de la Ronde Paysanne pourrait être délocalisée pour moins gêner le commerce. Des problèmes de flux ont également été constatés ; une rencontre sur place sera organisée avec l'entreprise qui réalise les travaux pour trouver des solutions. Les travaux d'enfouissement devraient durer 6 à 7 semaines.
- La Route du Col : une entreprise de marquage horizontal et de signalisation verticale a été reçue pour étudier ce qu'il est possible de faire pour faciliter la circulation sur cette zone. Une rencontre avec la responsable du service déchets de la CCPA est également programmée.
- La Brévenne, sécurisation du hameau : le dossier de consultation des entreprises est prêt ; la consultation sera lancée très prochainement pour sélectionner les entreprises en juillet et débuter les travaux dès septembre.
- Borne IRVE : le SYDER a mis en service la borne de recharge. Elle est désormais à votre disposition.
- Incivilités : Fabrice Piraud attire l'attention sur les incivilités régulières (stationnement gênant, déjections canines...) qui devraient faire l'objet de plus d'attention et de respect de la part de tous.
- Cimetière : Depuis la mise en place du zéro phyto au 1^{er} janvier 2022, le cimetière est entièrement désherbé à la main. A chaque désherbage, 4 jours étaient nécessaires aux agents communaux pour le nettoyer dans son intégralité. Depuis cette année, les Brigades Natures sont chargées de cet entretien. Un devis avait été proposé pour 5 passages annuels. Après le 1^{er} passage réalisé début Avril, le responsable s'est rendu compte qu'il avait mal estimé le temps nécessaire et que 90 heures ont été nécessaires à son équipe pour le seul désherbage, dans la mesure où les tontes sont toujours assurées par les agents communaux. L'offre tarifaire a donc été revue à la hausse.
- Marché de travaux de voirie 2023 : les appels d'offres vont être lancés dans les prochains jours.

O Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- Commission cantine : 136 repas sont servis en moyenne par jour (soit + 5 % par rapport à 2021) avec une progression importante au niveau des maternelles, + 14 %, avec régulièrement plus de 40 enfants. Une personne supplémentaire vient donc en renfort au service des petits. Cette augmentation est notamment liée à l'école rendue obligatoire dès 3 ans.
API, prestataire qui fournit les repas, a organisé une porte ouverte à laquelle un élu, des agents et un représentant des parents d'élèves ont participé. La présentation des ateliers de production était très intéressante.
- ACM : les familles sont satisfaites notamment de la mise en place du logiciel e.ticket, de la variété des programmes proposés et de la flexibilité du personnel. Un bémol sur le coût. Pour rappel, la participation des familles représente 46 % du coût du service, 7 % sont financés par la CAF et 47% par la commune.
- Ecole les Echaras, échange Mongolie/Ladakh : un groupe d'enfants du Ladakh a été accueilli sur la commune. Un grand merci aux familles accueillantes, aux acteurs économiques qui les ont reçus (agriculteurs, commerçants...) et aux nombreux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cet échange.
- Ecole les Echaras : Une classe va fermer à la rentrée ; la classe de CM2 devrait compter un effectif assez important et de fait devrait s'installer dans l'actuelle BCD (Bibliothèque Centre Documentaire). Des travaux seront réalisés à cet effet.
Quelques élèves de l'IME seront accueillis régulièrement au sein de l'école avec leurs encadrants à compter de septembre ; ils bénéficieront d'une classe, dans l'ancienne salle informatique.
- Chantier Jeunes : une fresque a été réalisée rue du Nord, rencontrant un vif succès. Un grand bravo à nos artistes peintres. Un autre chantier sera réalisé en juillet sous le préau de l'école et un troisième en octobre à l'école des Trois Collines.

O Mobilité

Le cabinet d'ingénierie en charge du projet a fait de nombreuses propositions en termes d'aménagement ; un fond de concours de la CCPA accompagnera financièrement les communes.

O Agriculture

- Suite à l'intervention des bénévoles des ruches sur des ateliers abeilles à l'école Les Echaras et au vu du vif succès de cette journée, cette intervention sera proposée également à l'école des Trois Collines de la Giraudière le 16 juin prochain.
- Matinée découverte : la prochaine aura lieu aux Serres de Ripan, autour de la production de spiruline, le samedi 1^{er} Juillet à 10 h 00.
- Frelons asiatiques : les premiers frelons arrivent et ont été piégés en différents endroits
- Apicité : la journée du 1^{er} avril a été un succès. Le concours photos a regroupé de nombreux amateurs.

La séance est levée à 22 h 45. **Prochain conseil municipal le mardi 27 juin 2023 à 19 h 30.**